



## Litiges avec mon auto-école, suis-je dans mon droit ?

Par **wernz25**, le 17/04/2011 à 20:21

Bonjour, voilà, je suis inscrit depuis 4 mois dans une auto-école. J'ai passé mon code de la route avec elle, je l'ai eu, et j'ai donc commencé à la conduite, à l'évaluation le moniteur me prescrit 20h de leçon (le minimum). J'en suis actuellement à ma 20e heure, et le moniteur refuse de m'inscrire à l'examen un permis, prétextant que je ne suis pas prêt. Je n'ai pas les moyens financiers de reprendre des leçons, et je sais pertinemment que si j'attends trop longtemps avant de passer l'examen, je perdrais l'expérience acquise dans les 20 leçons précédentes. Puis-je **exiger** une date rapide pour le permis ? Car j'ai fait les 20 heures obligatoires, comprise dans le forfait, et les heures supplémentaires sont facultatives. Je pense être dans mon droit, car sinon les auto-écoles pourraient abuser des clients en les forçant à prendre indéfiniment des heures ! (Bien que le moniteur a peut-être raison sur le fait que je ne suis pas prêt, mais je veux quand même tenter ma chance car je sais que je n'ai pas d'autre issue) Je compare ma situation à celle où un vendeur disons par exemple de téléviseurs, refuserais de vous délivrer l'écran si vous ne prenez pas d'extension de garantie. Ça peut être apparenter à de la vente forcée ! Merci de me donner vos réponses, exactes si possible. Une agréable soirée à tous.